

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****4ÈME Réunion de 2016****Séance du 19 octobre 2016**CD20161019_18
id. 2850

L'an deux mille seize le dix neuf octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL
REMISE GRACIEUSE**

Conformément à la réglementation comptable, Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée un titre de recettes émis sur un exercice précédent et relevant d'une procédure de remise gracieuse.

Le montant de la requête tendant à la remise gracieuse de la créance s'élève à **138,96 €**.

Il s'agit d'un titre de recettes émis en 2014 (références : titre 31- rôle 2014/15 - art 373) d'un montant de 138,96 €, imputé à l'article 7042, sous-fonction 921.

Il est demandé à l'Assemblée de ratifier l'inscription des crédits sur l'article 6577, sous-fonction 921 du budget annexe du Laboratoire Vétérinaire Départemental.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide la remise gracieuse détaillée ci-dessus d'un montant de 138,96 € ;
- Ratifie l'inscription des crédits correspondants à l'article 6577, sous-fonction 921 du budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC